

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil .....	33
en exercice .....	33
présents .....	29
présents par procuration .....	4
absent excuse .....	0

## OBJET

Centre Social Municipal « Les Noëlés » - Approbation du projet social pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2023.

Le 23 mai 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 17 mai 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, M. Humeau, Mme Brassat, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivières.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Fréret à Mme Umnus, Mme Fayot Da Cunha à M. About, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet.

**SECRETARE** : Mme Brassat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190523-DEL2019052305-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 28/05/2019

Affichage : 28/05/2019

## EXPOSE DES MOTIFS

Le centre social municipal « Les Noëlés » bénéficie d'un agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Cet agrément arrivant à échéance le 30 juin 2019, une demande de renouvellement est formulée dans le cadre de notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Un nouveau projet social pour « l'Animation Globale » et « l'Animation Collective Famille » est ainsi élaboré pour 4 années, du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2023.

Ce nouveau projet a été construit sur la base d'un diagnostic de territoire, avec des outils d'évaluation partagés, afin de mesurer les besoins et projeter des actions correspondantes. Celui-ci répond aux critères établis par la Caisse d'Allocations Familiales, qui définissent le Centre social comme :

- un équipement de proximité avec une approche et une vocation globale,
- un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle,
- un lieu d'animation de la vie sociale de proximité,
- un lieu de concertation et d'innovation.

Les actions des 4 années à venir sont définies selon les axes suivants :

- Animer le territoire,
- Agir pour la solidarité et la citoyenneté,
- Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes,
- Impliquer les familles au coeur du projet social.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet social et à autoriser M. le Maire à demander le renouvellement d'agrément par la Caisse d'Allocations Familiales, pour une durée de 4 années, soit jusqu'au 30 juin 2023.

## PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Action sociale du 6 mai 2019,

H

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement,  
Fêtes et Cérémonies du 16 mai 2019,

SUR le rapport de Mme Oziel,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet social du Centre social municipal « Les Noëls » pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2023  
et autorise M. le Maire à demander le renouvellement de l'agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le

**28 MAI 2019**